



Conseil de la Ville

Règlement RV-2010-09-61 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Les grandes affectations du territoire**

La carte 1 annexée au Règlement RV 2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé est modifiée par l'agrandissement de l'aire d'affectation PÔLE STRUCTURANT à même l'aire INDUSTRIELLE, dans les secteurs Saint-Romuald et Saint-Jean-Chrysostome, de part et d'autre de l'autoroute Jean-Lesage, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe « A ».

Adopté le 17 mai 2010

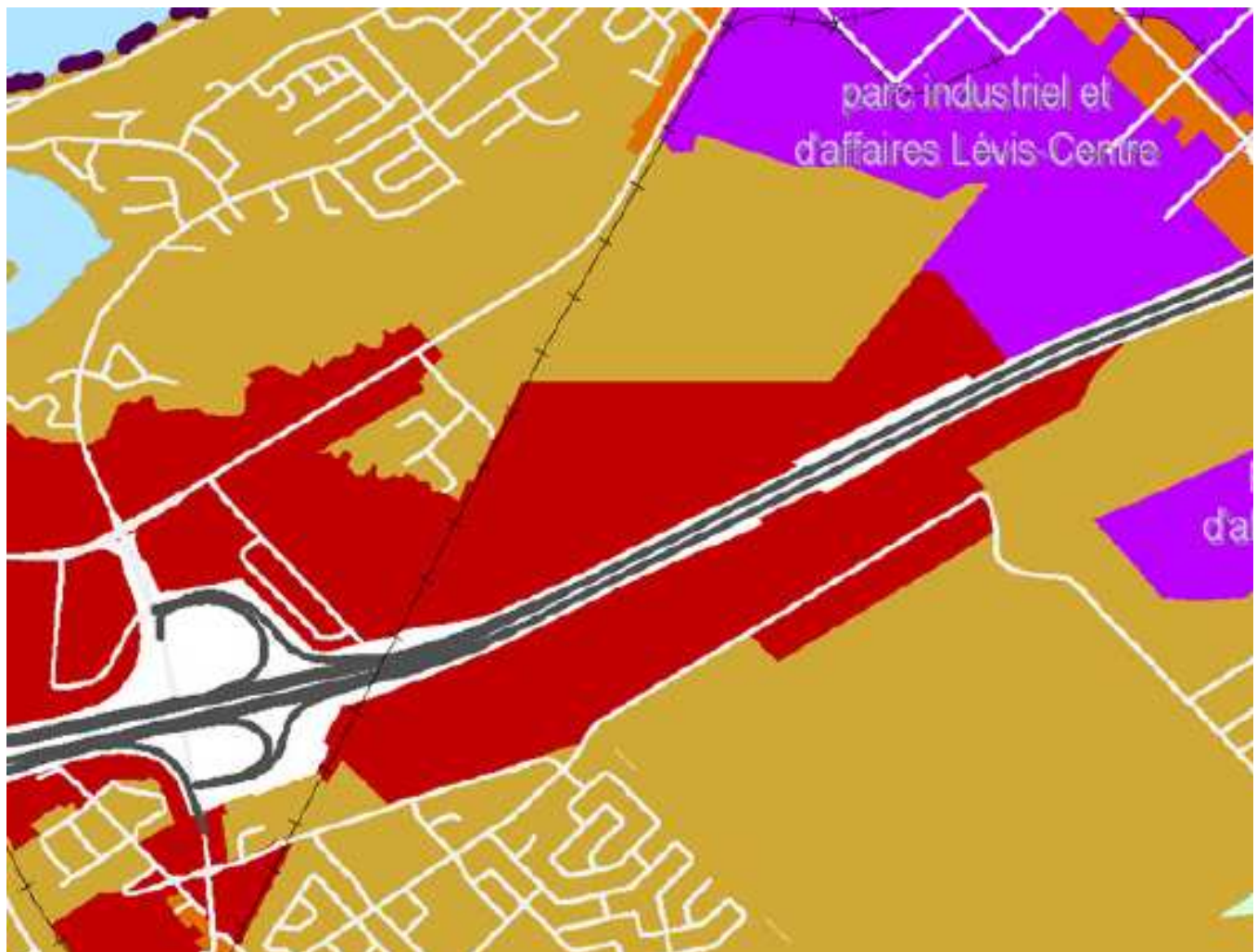
(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 20 JUILLET 2010



 **PÔLE STRUCTURANT**

 **INDUSTRIELLE**